

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

Contribuables, où va votre argent ?

N'oubliez pas que lorsque vous paierez en 1949, 100 francs d'impôts, 23 francs seulement seront encaissés par la ville.

Lisez cet article et vous saurez où passe le reste.

Les feuilles d'avertissement appelées communément feuilles d'impôts, viennent d'être distribuées par le service des Contributions Directes et c'est, dans Saint-Cloud comme dans les autres communes du département, l'étonnement général devant l'énormité de la note à payer qui est, dans bien des cas, le double de ce qu'elle était en 1948.

Alors, et sans que soit recherchée la cause de cette augmentation des impositions, les récriminations fusent de toutes parts, aussi bien des particuliers que des commerçants, qui s'en prennent aux administrateurs locaux qu'ils accusent d'avoir dilapidé et obéré les finances communales.

A Saint-Cloud, notamment, on dit que la dette de la ville est de 300 millions et que ce n'est pas surprenant si les impôts ont doublé.

Sans vouloir dégager notre responsabilité, que nous n'avons pas hésité à prendre lors du vote du budget de 1949, nous tenons à faire savoir à nos concitoyens quelle a été la répercussion de ce vote sur les feuilles d'impôts et quelle part revient à la commune sur le montant de la note à payer.

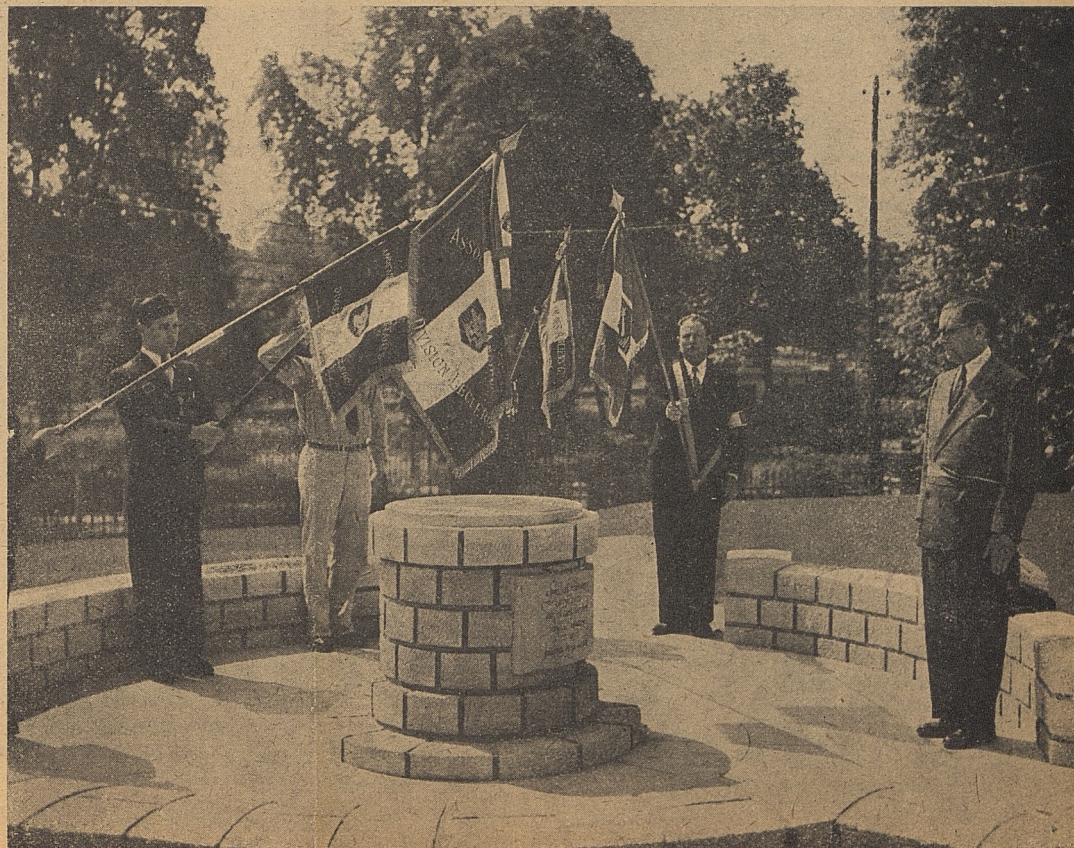
Personne n'ignore que la feuille d'impôts comprend les impositions de deux collectivités, celles de la commune et celles du département, les premières votées par le Conseil Municipal et les secondes votées par le Conseil général.

Nous savions qu'un jour, étant donné la démagogie pratiquée par le Conseil Général de Seine-et-Oise, alors à majorité communiste, la note serait élevée et c'est

(Suite page 5).

Deux Grands Évènements à Saint-Cloud

Inauguration de l'Avenue et du Monument Leclerc
et Visite de M. MALISHESKI, Maire de Saint-Cloud-du-Minnesota (U. S. A.)



Le Monument dédié au Général LECLERC et à la II^e D. B. (La partie centrale)

DEUX GRANDS ÉVÈNEMENTS A SAINT-CLOUD

INAUGURATION DE L'AVENUE ET DU MONUMENT LECLERC et Visite de M. MALISHESKI, Maire de Saint-Cloud-du-Minnesota (U. S. A.)

La Municipalité, profitant de la venue à Saint-Cloud de M. MALISHESKI, maire de notre ville-sœur des Etats-Unis, avait fixé au dimanche 12 juin, la cérémonie d'inauguration de l'avenue, du square et du monument dédiés au général LECLERC DE HAUTECLOQUE et à sa glorieuse division.

La cérémonie, précédée d'une grand'messe, à laquelle assistaient des personnalités officielles dont M. MALISHESKI, se déroula dans un ordre parfait, en présence de M. Armand ZIWES, Préfet de Seine-et-Oise; des deux enfants du général LECLERC, Michel et Bénédicte; de M. le Général WARABIOT, représentant la II^e Division Blindée; de M. Edouard BONNEFOUS, Député, Président de la Commission des Affaires Etrangères à l'Assemblée Nationale; de Mme Jacqueline PATENOTRE, Sénateur; de MM. PUJOL et DIETHELM, Sénateurs; de M. PALEWSKI, Député; de M. DEVÈZE, Conseiller général; de MM. les Généraux MERLIN et TOURNOUX; de M. le Représentant de l'Ambassadeur des Etats-Unis; des Membres de la Municipalité de Saint-Cloud et du Conseil Municipal; des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux des communes voisines; des Présidents et Membres du Comité de Libération; des Présidents et Membres des Associations d'Anciens Combattants de Saint-Cloud; du Président et Membres du « Souvenir Français »; des Présidents des différentes Sociétés locales; du Commandant de gendarmerie de Versailles et de nombreuses autres personnalités civiles et militaires.

A 10 h. 30, M. CHAVETON, Maire, fit tomber le voile aux couleurs nationales qui recouvrait la plaque de l'avenue du Général-Leclerc, ancienne avenue Magenta.

Puis, le cortège, qui groupait outre les personnalités visées ci-dessus, l'American Legion avec ses drapeaux et emblèmes et qui était précédé de la musique du 1^{er} Bataillon de Chasseurs de Saint-Germain-en-Laye, se rendit, en défilant, au square aménagé à l'entrée du parc de Saint-Cloud, côté grille d'Orléans, en bordure de la route nationale n^o 185, par laquelle sont arrivés les blindés de la II^e D. B.

Sur ce square a été édifié un monument très sobre et très bas pour ne pas gêner la perspective du parc. Ce monument, dont la partie centrale a la forme d'une table d'orientation, comporte trois plaques sur lesquelles sont inscrites les mentions suivantes :

- 1^o Sur la partie centrale : « A tous les résistants qui ont lutté avec ou sans uniforme pour la libération et la grandeur de la patrie »;
- 2^o Sur le côté droit, à l'extrémité d'un petit mur bas : « Ici passa la glorieuse II^e D. B. dans sa marche victorieuse du Tchad à Berchtesgaden »;
- 3^o Sur le côté gauche, à l'extrémité d'un petit mur bas : « Au Général LECLERC DE HAUTECLOQUE, aux Officiers, Sous-Officiers et Soldats de la II^e Division Blindée ».

Enfin, la partie centrale est elle-même surmontée d'une carte gravée dans la pierre, indiquant l'itinéraire parcouru par la Division Leclerc dans sa marche victorieuse.

Nos lecteurs verront dans le présent bulletin, la photographie de ce monument.

M. CHAVETON, Maire, et les deux enfants du Général LECLERC, enlevèrent simultanément les voiles tricolores qui recouvraient les plaques du monument. M. le Maire, après la sonnerie aux morts, déposa une gerbe de fleurs au pied du monument et prononça ensuite une allocution. D'autres allocutions furent prononcées par M. le Général WARABIOT, au nom de la II^e D. B. et par M. le Préfet de Seine-et-Oise.

La cérémonie d'inauguration terminée, les personnalités officielles firent le tour du square et le cortège, musique et drapeaux en tête, se rendit à la mairie où une réception avait été prévue en l'honneur de M. MALISHESKI et de ses concitoyens.

Dans la grande salle des mariages de notre Hôtel de Ville, M. CHAVETON, Maire, souhaita la bienvenue à M. MALISHESKI et lui remit, offert par la Ville de Saint-Cloud, un vase de Sèvres pour sa ville et une bonbonnière de Sèvres en souvenir personnel.

M. MALISHESKI dit combien il était touché de l'accueil qui lui avait été fait par la population clodoaldienne et le plaisir qu'il avait à se trouver pour la première fois en France.

Au nom des Anciens Combattants de Saint-Cloud, M. BÉRANGER, Président du Comité d'Entente, lut et remit à notre hôte une adresse des Anciens Combattants de Saint-Cloud aux Vétérans du Minnesota, adresse placée sous une couverture artistique. M. BÉRANGER lui remit en outre une Médaille commémorative, spécialement gravée.

Un vin d'honneur termina cette matinée.

Après déjeuner, M. MALISHESKI, M. CHAVETON et plusieurs Clodoaldiens furent reçus par le duc de Brissac au rendez-vous de chasse de Madame la Duchesse d'UZÈS, où ils eurent l'avantage de rencontrer le duc et la duchesse DE WINDSOR. Un vin d'honneur leur fut ensuite offert à la Mairie de Rambouillet. Et l'après-midi se termina par une visite à la Bergerie Nationale de l'Ecole des Bergers de Rambouillet et par un cocktail offert par Mme THOME-PATENOTRE à sa résidence de Clairefontaine.

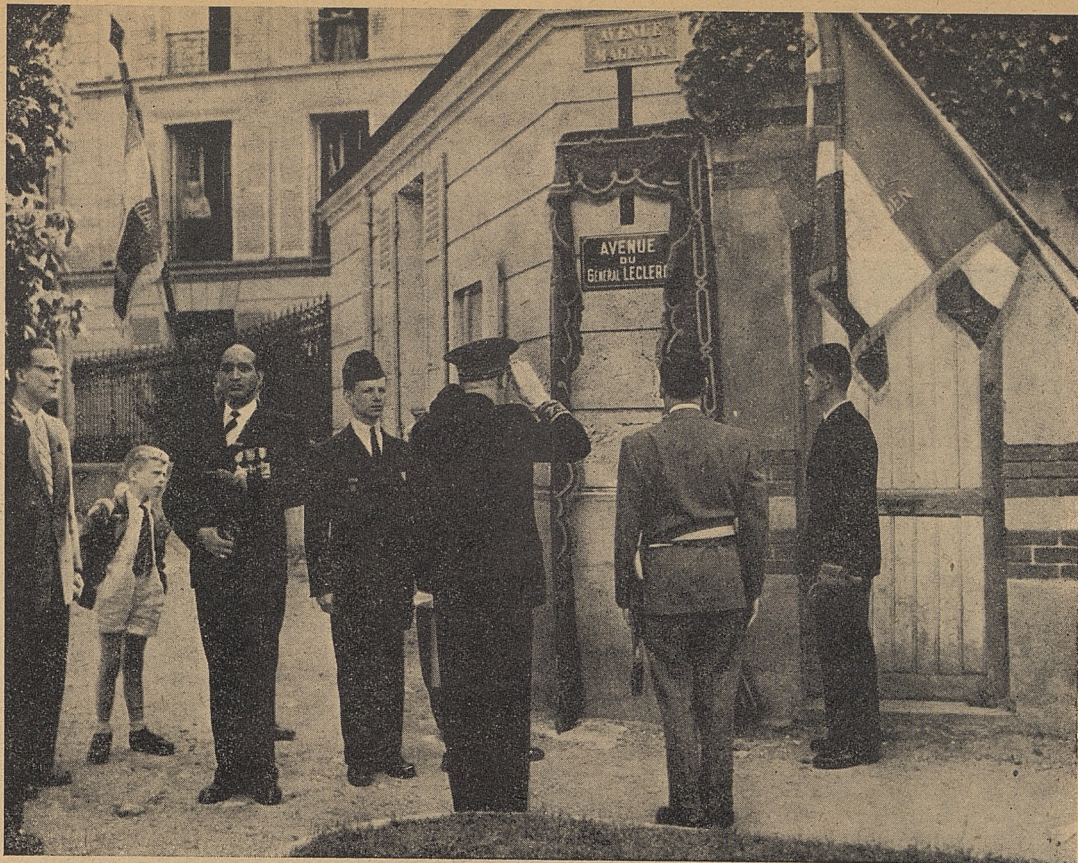
*

**

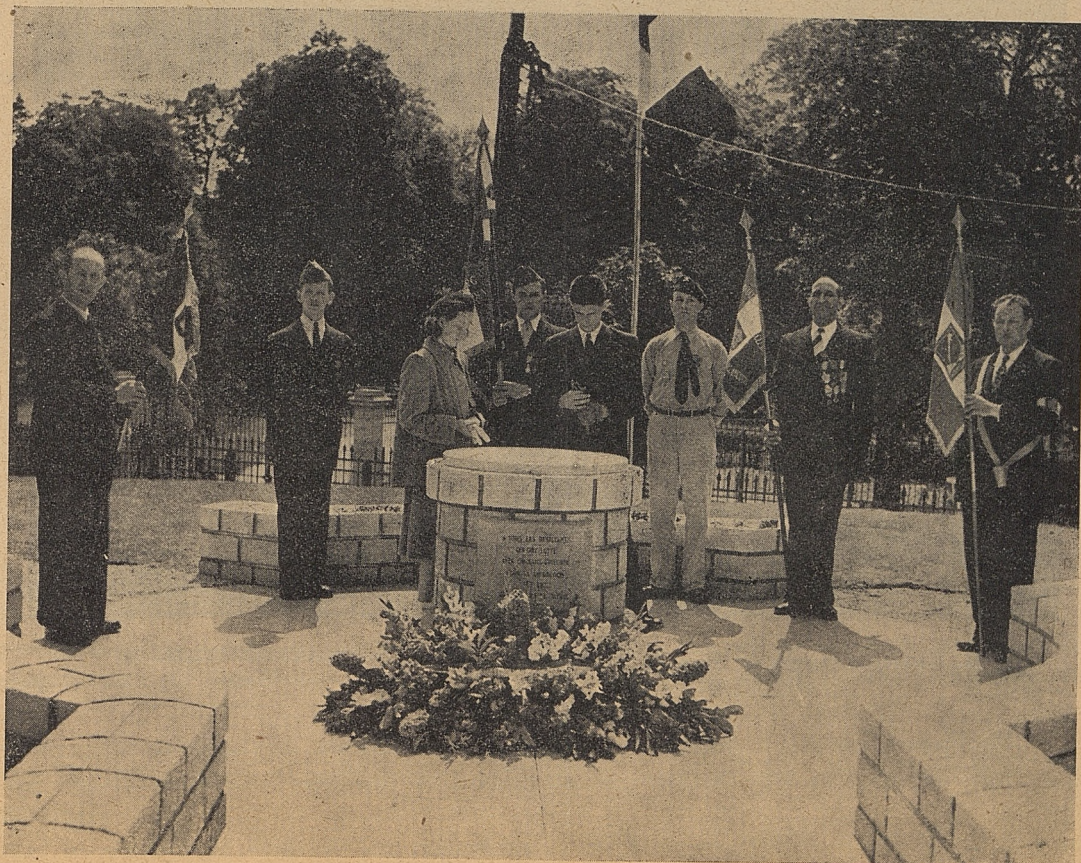
Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître l'emploi du temps de M. MALISHESKI pendant son séjour parmi nous, du mercredi 8 au lundi 13 juin inclus.

M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, accompagné de M. SCHREDER, Adjoint, s'était rendu, le mercredi matin, à la gare de Lyon, au-devant de M. MALISHESKI qui, accompagné de quelques Clodoaldiens Américains, M. ELLENBECKER, Mrs. SAVIC, Miss TESSMAN, arrivait de Rome.

M. MALISHESKI fut conduit, dès la fin de la matinée,



M. le Préfet de Seine-et-Oise; M. CHAVETON, Maire; Michel et Bénédicte LECLERC
devant la plaque de la nouvelle Avenue du Général-Leclerc



Michel et Bénédicte LECLERC se recueillent derrière le Monument



M. CHAVETON serrant la main de M. MALISHESKI, Maire de Saint-Cloud (Minnesota)

dans une des plus belles villas de Saint-Cloud où l'hospitalité lui avait été offerte.

Toute la journée du lundi fut consacrée à Saint-Cloud où M. MALISHESKI visita les édifices municipaux, les groupes scolaires où de charmantes réceptions lui avaient été préparées par les directeurs et directrices; les lycées de garçons et de filles reçurent également sa visite.

Tout fut mis en œuvre pour que M. MALISHESKI puisse, au cours des cinq journées qu'il avait à passer en France, voir le maximum de choses. C'est ainsi que l'Arc de Triomphe, la tombe du Soldat Inconnu, les Invalides, Notre-Dame, la Tour Eiffel, le Musée du Louvre, reçurent sa visite.

Le mercredi soir, il fut conduit aux ballets de l'Opéra.

Le jeudi, Mme RASTIER-CAILLÉ, Vice-Présidente du Conseil Municipal de Paris et la Société « L'Accueil de Paris » le recevaient ainsi que M. CHAVETON à l'Hôtel de Ville où deux gravures dédicacées par le Président du Conseil Municipal et une cravate avec le monogramme de la ville de Paris lui furent offertes.

Le vendredi, c'est M. ZIWÈS, Préfet de Seine-et-Oise, qui lui faisait avec sa bonne grâce habituelle, les honneurs de la Préfecture.

Cette audience fut suivie d'une visite détaillée dans le château de Versailles, en compagnie de M. MAURICHEAU-BAUPRÉ, Conservateur en Chef du château de Versailles.

En fin de matinée, M. MIGNOT, Maire de Versailles et ses Adjoint, recevaient notre hôte à l'Hôtel de Ville de Versailles et lui offraient un vin d'honneur ainsi qu'un recueil fac-similé de documents historiques relatifs à la ville de Versailles.

Au début de l'après-midi du même jour, M. MALISHESKI qui, en tant que Maire d'une ville à très forte majorité catholique avait été chargé par son évêque,

Mgr BUSH, d'un message pour Mgr l'Evêque de Versailles, était reçu par Mgr ROLLAND-GOSSELIN.

Ensuite, ce fut une promenade à Fontainebleau avec visite du château.

Le samedi matin, après être passé aux laboratoires du D^r DEBAT, à Garches, M. MALISHESKI fut présenté aux Adjoint et à quelques Conseillers présents à la mairie.

En fin de matinée, réception à l'Ambassade Américaine où Son Excellence, M. BRUCE, Ambassadeur des Etats-Unis en France, reçut les deux maires.

L'après-midi fut consacré à l'achat de quelques souvenirs que M. MALISHESKI tenait absolument à rapporter à sa femme et à ses quatre enfants.

Puis, à 18 h. 30, ce fut une très courte interview à la Radio-Diffusion française.

Le dimanche fut la grande journée officielle relatée d'autre part.

Le lundi soir, après une journée bien remplie à Saint-Cloud (visite de tout ce qui n'avait pu être vu les jours précédents) et après que M. MALISHESKI se fut recueilli au memorial La Fayette et au cimetière américain de Suresnes, M. CHAVETON faisait ses adieux à son collègue de Saint-Cloud du Minnesota.

Nous remercions ici tous ceux qui nous ont aidés à organiser ces cérémonies et à recevoir si dignement et si amicalement le premier magistrat de notre ville-sœur. Nous tenons à leur dire que M. MALISHESKI est parti très ému et a conservé de son court passage dans notre ville un souvenir inoubliable.

Nous remercions aussi, d'une part, notre directeur des Services techniques et le personnel placé sous ses ordres, d'autre part, M. CANTIN, paysagiste et son adjoint, M. PANNETIER, qui ont mis tout en œuvre pour que le square et le monument fussent prêts en temps voulu.

CONTRIBUABLES, OU VA VOTRE ARGENT ?

(suite)

une des raisons pour laquelle nous avons demandé, à différentes reprises (voir à ce sujet nos bulletins n° 15 et n° 32, de février 1947 et février 1949), que sur la feuille d'impôts l'on veuille bien rétablir — comme cela existait avant la guerre — des colonnes distinctes indiquant la part revenant au département et celle attribuée à la commune.

Plusieurs parlementaires nous ont promis d'intervenir à ce sujet, à l'occasion de la réforme des finances locales, mais comme cette réforme n'aboutit pas, les choses sont demeurées inchangées, de telle sorte que le contribuable n'est pas plus fixé en 1949 qu'il ne l'était les années précédentes.

Il existe heureusement un document établi par les services des Contributions Directes et adressé aux maires de toutes les communes, qui donne la répartition des impôts entre le département et la commune, selon les votes et décisions prises, tant par les Conseils Généraux que par les Conseils Municipaux.

Nous reproduisons *in-extenso* ci-après ce document, d'après lequel on constate que pour Saint-Cloud, la part de la commune sur les impositions à payer en 1949 est seulement de 23 %, alors que celle du département est de 77 %.

On ne s'étonnera donc plus si les impôts ont doublé par rapport à l'année précédente.

Pourquoi ont-ils doublé ? Parce que le budget du département, qui était en 1948 de 3 milliards est passé à plus de 6 milliards.

Parce que le nombre de centimes du département, qui était en 1948 de 3.940 est passé à 9.284, soit 5.344 en plus.

La charge fiscale imposée aux contribuables de Seine-et-Oise par le Conseil Général, en 1949, ressort en augmentation de 135 % par rapport à celle de l'année 1948.

Nous ne ferons pas ici le procès du Conseil Général qui occupe la majeure partie de ses sessions à émettre et à discuter des vœux à caractère politique et qui vote ensuite, *in-extremis*, le budget (ainsi qu'en font foi les procès-verbaux de séance). Nous nous bornerons à constater que la politique de l'Assemblée départementale est néfaste puisque cette dernière a été dans l'obligation d'imposer aux contribuables, en 1949, une charge fiscale de 135 %, alors que le coût de la vie par rapport à 1948 est loin d'avoir atteint ce pourcentage de hausse.

Et encore, nous avons remarqué dans le budget du département, que la contribution du département aux dépenses extraordinaires des communes a été diminuée de 202.688.000 francs. Cette contribution, qui était en 1948 de 203.598.000 francs, ne figure seulement au budget de 1949 que pour 910.000 francs. C'est d'ailleurs un des seuls postes du budget départemental qui ait été diminué.

Signalons enfin que le département met en recouvrement, en dehors des centimes additionnels, les taxes ci-après :

- La taxe sur les domestiques, précepteurs, préceptrices et gouvernantes;
- La taxe sur les locaux à usage professionnel;
- La taxe sur les locaux à usage d'habitation;
- La taxe sur le golf;
- La taxe sur le revenu net des propriétés bâties;
- La taxe sur le revenu net des propriétés non bâties;
- La taxe sur les ventes au détail et prestations de service.

Laissons donc au Conseil Général ses responsabilités et revenons à notre propre gestion qui a fait l'objet d'un exposé dans les bulletins municipaux n° 31, de novembre-décembre 1948, sous la rubrique : « Parlons Finances » et n° 32, de janvier-février 1949, sous la rubrique : « Le budget primitif de 1949 ».

Les augmentations que le département a eu à supporter par suite de la hausse du coût de la vie et de la répercussion des décisions prises par le Gouvernement et le Parlement, lors du vote du budget de 1949 de l'Etat, la commune, elle aussi, les a subies, seulement — au lieu de doubler son budget — la commune ne l'a augmenté que de 23 millions, soit 38 % de hausse au lieu de 135 %. Et encore, sur ces 38 % de majorations, nous avons fait en sorte que la charge à imposer aux contribuables, sous forme d'impôts directs, ne soit que de 23 %.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit, notre intention n'étant pas de nous disculper mais, au contraire, de prendre nos responsabilités.

Nous avons à choisir en arrivant à la mairie entre deux politiques : celle qui consistait à limiter les dépenses à des travaux d'entretien courant, en se contentant de ce qui existait primitivement — et celle, au contraire, qui consistait à aller de l'avant sur le plan social notamment pour le bien du plus grand nombre. C'est la seconde que nous avons choisie en nous efforçant de réduire le plus possible les charges résultant de nos réalisations, parmi lesquelles nous citerons : la colonie de vacances de Charbonnière, la remise en état complète de notre réseau de voies urbaines, les classes provisoires, la cantine de Montretout, le stade Kelly, le terrain de sports de la Porte-Jaune, en attendant le stade quai Carnot, la salle des fêtes et, actuellement en cours, le nouveau centre artistique et culturel de la rue des Ecoles, qui remplacera la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, et la nouvelle salle de gymnastique à édifier au stade Kelly.

Nous mentionnerons aussi les dépenses importantes que nous avons dû engager pour achever le groupe scolaire des Coteaux et pour poursuivre les travaux d'agrandissement du lycée de garçons. Sur 25 millions de travaux au groupe des Coteaux, la charge de la ville est de 10 millions; au lycée de garçons, 12 millions de travaux dont 4.500.000 francs à supporter par la ville, ont été effectués.

Malgré ces réalisations, notre dette n'est pas de 300 millions, comme des personnes mal intentionnées à notre égard en ont fait courir le bruit, mais de 49 millions, amortissables en 15, 20 et 30 ans, soit une annuité de 3.500.000 francs en chiffres ronds, nécessitant la mise en recouvrement de 460 centimes additionnels (17 % des centimes totaux qui sont de 2.735).

Cette année, nous financerons plus de 12 millions de travaux neufs sans emprunter, à l'aide de nos fonds disponibles, c'est-à-dire sans création d'impôts nouveaux.

Nous avons déjà dit dans nos bulletins, que nous ne faisons pas des miracles mais que nous avons la prétention de gérer convenablement les finances locales. Nous confirmons nos dires et nous laissons le soin à nos concitoyens de juger. S'il le font en toute impartialité, nous nous estimerons satisfaits. En tout cas, nos concitoyens savent à présent que lorsqu'ils paieront en 1949, 100 francs d'impôts, 77 fr. iront au département et 23 francs seulement profiteront à la commune.

Tableau des Anciennes Contributions Directes
(ANNÉE 1949)

NATURE ET OBJETS DES IMPOSITIONS	CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES		CONTRIBUTION FONCIÈRE DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES		CONTRIBUTION MOBILIÈRE		CONTRIBUTION DES PATENTES		PRODUIT TOTAL (Col. 3, 5, 7 et 9)	
	Nombre de centimes	Produit	Nombre de centimes	Produit	Nombre de centimes	Produit	Nombre de centimes	Produit		
	2	3	4	5	6	7	8	9		
		francs		francs		francs		francs	francs	
Principaux fictifs servant de base au calcul des impositions locales (<i>encre bleue</i>).....	»	212.502	»	8.072	»	801.617	»	255.594	777.785	
I. — PART DU DÉPARTEMENT										
IMPOSITIONS DÉPARTEMENTALES Impositions proprement dites	Centimes ordinaires.....	7.692,46								
	Centimes pour service de la dette.....	434,16	19.730.322	9.284,77	749.467	9.284,77	28.004.448	9.284,77	28.731.315	72.215.552
	Centimes pour dépenses extraordinaires.....	1.158,15								
	Centimes ajoutés d'office en vertu de l'art. 14 de la loi du 6 janvier 1948.....									
	TOTAL des impositions proprement dites....	9.284,77	19.730.322	9.284,77	749.467	9.284,77	28.004.448	9.284,77	28.731.315	72.215.552
IMPOSITIONS DÉPARTEMENTALES Centimes pour frais d'assiette et non-valeurs sur le montant des impositions ci-dessus.	Centimes applicables à l'ensemble des communes (<i>Code général des impôts directs, art. 313</i>).....	6	591.910	2,5	18.737	2,75	770.122	5	1.186.568	2.567.335
	Centime supplémentaire applicable aux villes recensées (<i>Ibid.</i>).....	»	»	»	»	1	280.044	5	»	280.044
TOTAL de la part du département....	»	20.322.232	»	768.204	»	29.054.614	4	24.917.881	75.062.931	
II. — PART DE DIVERS ORGANISMES D'AGRICULTURE										
Impositions proprement dites (<i>Code général des impôts directs, art. 337 et 350. Lois des 6 janvier 1948, art. 14; 26 septembre 1948, art. 85, et 31 décembre 1948, art. 25</i>).....	»	»	17	1.872	»	»	»	»	1.372	
Centimes pour non-valeurs et frais de perception sur le montant des impositions ci-dessus (<i>Code général des impôts directs, art. 337 et 350</i>).....	»	»	5,75	79	»	»	»	»	79	
TOTAL de la part de divers organismes d'agriculture.....	»	»	»	1.451	»	»	»	»	1.451	
III. — PART DE LA COMMUNE										
IMPOSITIONS COMMUNALES Impositions proprement dites	Centimes ordinaires.....	2.268							17.601.275	
	Centimes pour service de la dette.....	460	5.807.680		220.608		8.243.193		6.985.384	8.577.811
	Centimes pour dépenses extraordinaires.....	10								77.779
	Centimes ajoutés d'office en vertu de l'art. 14 de la loi du 6 janvier 1948.....									
TOTAL des impositions proprement dites....	2.738	5.807.680	2.738	220.608	2.738	8.243.193	2.738	6.985.384	21.256.865	
IMPOSITIONS COMMUNALES Centimes pour frais d'assiette et non-valeurs sur le montant des impositions ci-dessus.	Centimes applicables à l'ensemble des communes (<i>Code général des impôts directs, art. 313</i>).....	6,25	362.980	5,75	12.655	6	494.592	8,25	576.294	1.416.551
	Centime supplémentaire applicable aux villes recensées (<i>Ibid.</i>).....	»	»	»	»	1	82.432	»	»	82.432
TOTAL de la part de la commune....	»	6.170.660	»	233.293	»	8.320.217	»	7.561.678	22.785.848	
TOTAL des trois parts (Département, Organismes d'agriculture, Commune).....	»	26.492.892	»	1.002.948	»	37.374.831	»	32.479.553	97.850.230	
Proportions exprimant dans le montant total des contributions les parts respectives.	du département et de divers organismes d'agriculture.....	77 %		77 %		77 %		77 %		
	de la Commune.....	23 %		23 %		23 %		23 %		
Centimes-le-franc applicables aux bases d'imposition....	1 fr. 67 c.		98 c. 2		8 fr. 55 c.		120 fr.			

Date de mise en recouvrement d..... rôle :

POUR EXTRAIT CONFORME AU RÔLE DE 1949
Versailles, le.....
Le Directeur des Contributions directes,
BOISSONNET.

L'Éclairage Public et les Pénalités pour dépassement de la Consommation autorisée

Plusieurs de nos concitoyens nous ont demandé, au cours de l'hiver 1948-1949, la remise en service d'un lampadaire électrique. Nous leur avons, dans la mesure du possible, donné satisfaction, en leur rappelant toutefois qu'il y avait toujours des restrictions de courant et que nous étions tenus de rester dans la limite du contingent qui nous était alloué. Malgré la remise en service de plusieurs lampadaires, certains se sont plaints que l'éclairage fût encore insuffisant.

Nous n'ignorons pas que cet éclairage n'est pas parfait et nous ne demanderions pas mieux que de faire fonctionner tous les lampadaires existants afin d'avoir un éclairage correct.

Cela est malheureusement impossible, en raison des restrictions imposées.

Nous signalons à nos concitoyens que, pour avoir voulu améliorer l'éclairage public au cours du 4^e trimestre 1948 et du 1^{er} trimestre 1949 (éclairage qui a encore été jugé insuffisant), nous venons d'être pénalisés parce que nous avons dépassé la consommation autorisée. Nous devons payer, à titre de pénalisation, une somme de 350.000 francs, bien que nous ayons fait ressortir aux autorités compétentes, que Saint-Cloud avait un caractère spécial du fait de sa configuration géographique, ce qui nous obligeait à éclairer de nombreux escaliers, descentes, carrefours, etc. et qu'il nous fallait un contingent d'électricité plus élevé que celui alloué à une autre commune.

Nous avons demandé une remise de nos pénalités mais, jusqu'à présent, les services intéressés se sont montrés intransigeants, estimant que nous devons respecter le contingent alloué à la ville de Saint-Cloud.

Nous estimons, quant à nous, que ce n'était pas un luxe d'éclairer la ville comme nous l'avons fait au cours de l'hiver 1948-1949 et que nous n'avons pas à être pénalisés.

Amélioration de la Pression du Gaz

Messieurs les Ingénieurs et Directeur du Gaz de France (Ex. E. C. F. M.), ont mis en service, jeudi 7 juillet, à midi, la nouvelle canalisation de gaz qui vient d'être posée depuis le haut de la rue Dailly jusqu'au distributeur de la Porte-Jaune. Cette canalisation augmente de 25 % la pression du gaz dans toute la partie haute de Saint-Cloud.

Ces travaux, entrepris à la demande de la Municipalité, ont coûté au Gaz de France 8 millions et demi. Nous nous devons, au nom de tous les usagers du gaz de Saint-Cloud, de remercier les services du Gaz, ses directeurs, ingénieurs et ouvriers, pour l'effort remarquable qui a été fait et par la célérité avec laquelle il a été fait droit à la demande de la Ville de Saint-Cloud.

La Caisse des Écoles Publiques

Les membres sociétaires de la Caisse des Ecoles Publiques se sont réunis en Assemblée générale, conformément aux dispositions des statuts, le mercredi 15 juin dernier, dans la salle des mariages de la mairie.

M. CHAVETON, maire, présidait cette Assemblée, entouré des membres du Comité d'administration.

M. BONNIFAUD, secrétaire général de la Mairie et secrétaire de l'œuvre, donna lecture du compte rendu moral et financier pour l'exercice 1948.

Le bilan financier est le suivant :

Recettes	2.686.728 fr.
Dépenses	2.603.510 fr.

Excédent de recettes..... 83.218 fr.

Le déficit des cantines s'est élevé, en 1948, à 1.219.414 francs. Il a été couvert par des subventions de la ville (750.000 francs) et du département (193.171 francs) ainsi que par différentes ressources, par exemple, produit des quêtes aux mariages, ristournes des forains, etc...

Il a été servi, en 1948 : 42.248 repas dans les cantines scolaires dont : 5.118 gratuits. Le prix de revient moyen d'un repas a été de 61 fr. 20.

Les quêtes aux mariages ont rapporté 95.292 francs; les dons se sont élevés à 47.240 francs.

Le secrétaire fit ensuite connaître le résultat des fêtes qui ont été organisées les 10 et 12 février dernier, par la Municipalité et le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles.

Il a été recueilli à l'occasion de ces fêtes, une somme de 401.182 francs, se décomposant comme suit :

Tombola	170.687 fr.
Dons en argent.....	160.520 fr.
Soirée du 10 février.....	19.625 fr.
Soirée du 12 février.....	50.350 fr.

M. CHAVETON en profita pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont apporté leur concours pour que réussissent pleinement ces manifestations, ainsi que toutes celles qui ont fait, à cette occasion, des dons en nature et en argent. Il rappela que la Caisse des Ecoles ne dispose d'aucune ressource propre et qu'elle ne peut vivre qu'à l'aide de dons.

M. BONNIFAUD donna connaissance des statuts et demanda que ceux-ci soient modifiés en ce qui concerne le montant des cotisations pour tenir compte du coût actuel de la vie.

Après plusieurs votes à mains levées, l'Assemblée décida de relever, ainsi qu'il suit, les cotisations :

1 ^o Membre fondateur	30.000 fr. au lieu de 20.000 fr.
2 ^o Membre honoraire	500 fr. au lieu de 100 fr.
3 ^o Membre souscripteur	100 fr. par an au lieu de 30 fr.

Il fut ensuite procédé par vote au scrutin secret à l'élection d'un administrateur, en remplacement de M. LEROUX, décédé. M. CHAVETON indiqua à l'Assemblée que le Comité d'administration avait émis le vœu que les Administrateurs soient choisis de préférence parmi les personnes ayant des enfants aux écoles primaires publiques de la ville.

M. DUPRÉ, demeurant rue de l'Eglise, qui a trois enfants dont un d'âge scolaire fréquentant l'école du Centre, fit acte de candidature.

Le vote donna les résultats suivants :

Nombre de votants : 81.
Nombre de bulletins blancs : 3.
Suffrages exprimés : 78.

Ont obtenu :

M. DUPRÉ	75 voix
M. Michel SALLES.....	1 voix
M. CHÉROUVRIER.....	1 voix
M. DUCROS	1 voix

M. DUPRÉ a donc été élu administrateur.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. DUPRÉ.

Distribution des Prix

Cette année, pour reprendre en partie les traditions d'avant-guerre, une distribution solennelle des prix sera faite aux enfants méritants des écoles primaires publiques.

La cérémonie, qui aura lieu dans la salle des fêtes municipales, le 9 juillet, à 14 h. 30, se sera déroulée lorsque paraîtra le présent bulletin. Nous en donnerons le compte rendu dans notre prochain numéro.

Nous signalons, dès à présent, à nos lecteurs, les dons que nous avons recueillis pour attribuer des récompenses aux enfants :

M. CHAVETON, maire, 1.200 francs pour remise de six livrets de Caisse d'Épargne de 200 francs.

M. MONSEL, maire-adjoint, un livre de prix et 300 fr. pour trois livrets de Caisse d'Épargne de 100 francs.

M. ROLLIN, maire-adjoint, 600 francs pour six livrets de Caisse d'Épargne de 100 francs.

M. LAURENCE, maire-adjoint, trois livres de prix.

M. PETIT, conseiller municipal, 600 francs pour quatre livrets de 150 francs.

M. BEAUFOCHER, conseiller municipal, 300 francs pour un livret de Caisse d'Épargne.

M. DUCROS, conseiller municipal, deux livres de prix.

M. CHAUVEAU, conseiller municipal, 300 francs pour trois livrets de Caisse d'Épargne.

Mme ALHAIZA, 3, place du Pas, 500 francs pour cinq livrets de 100 francs.

M. LEHMANN, ancien adjoint au maire, parc de Montretout, 3.000 francs pour six livrets de Caisse d'Épargne de 500 francs.

M. POULAIN Jules, 71, rue Tahère, administrateur de la Caisse des Ecoles, 600 francs pour six livrets de 100 fr.

Le Comité Intersociétés, 3.200 francs pour huit livrets de 400 francs.

L'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles Laïques, six livres de prix.

Le Comité de la Caisse des Ecoles Publiques, dans sa séance du 2 juillet, a décidé de donner vingt-quatre livrets de Caisse d'Épargne de 500 francs et d'offrir aux lauréats du certificat d'études de Saint-Cloud, un petit Dictionnaire Larousse.

A ces livrets de Caisse d'Épargne et livres de prix s'ajoutent les livrets qui ont fait l'objet de dons et legs, notamment du legs de Mme Vve Jules PELTIER.

Nous remercions sincèrement tous ces généreux donateurs.

Signalons aussi que la Ville de Saint-Cloud offre tous les ans, aux lauréats du certificat d'études primaires et aux élèves qui sont admis dans les classes de 6^e, un voyage en auto-car, qui comporte la visite d'un site, d'un château ou d'un monument historique.

Cette année, c'est le château de Compiègne, le carrefour de l'Armistice et le château de Pierrefonds que nos enfants visiteront.

Nous croyons savoir que certaines personnes ont offert des prix qu'elles ont remis directement aux écoles, la Mairie n'ayant pas été avisée de ces dons, nous ne pouvons mentionner les noms des donateurs.

La Fête des Mères

La traditionnelle Fête des Mères s'est déroulée cette année, le dimanche 29 mai, dans la nouvelle salle des fêtes de la rue Hébert.

Nous n'entreprendrons pas d'en donner ici un compte rendu complet et détaillé.

Disons seulement que toutes les écoles publiques et privées de Saint-Cloud, ainsi que le lycée de jeunes filles avaient tenu à participer au programme et à apporter leur concours pour honorer dignement les mamans.

Qu'ils en soient tous remerciés ainsi que l'Amicale des Ecoles Publiques, qui présenta une comédie de Sacha Guitry : *Les deux couverts*.

Enfin, la célèbre cantatrice, Geneviève Rex, et un groupe folklorique limousin, complétèrent un programme apprécié par tous.

Après le discours d'usage que prononça M. ROLLIN, maire-adjoint, M. le Maire remit la Médaille de la Famille Française à :

Mme CHARONDIÈRE (6 enfants), Mme CASALIS (5 enfants), Mme PICOU (6 enfants), Mme DROMER (5 enfants), Mme PAGNIEZ (5 enfants), Mme STAUT (5 enfants) et Mme AUBRY (5 enfants).

Grâce à la générosité de M. ANTONAT, un souvenir put être remis à chacune des mamans décorées aux-

quelles un vin d'honneur fut offert à l'issue de la séance par la Municipalité et le Conseil Municipal.

Activité de la Maison de l'Éducation Populaire

Conférences

Le 18 mai, M. l'Abbé RICHARD a fait une conférence sur *La Paix et le Plan Catholique*.

Le 25 mai, M. ARCHER, ingénieur, a exposé ses idées sur *La Construction de maisons d'habitation à Saint-Cloud*.

Le 10 juin, « Les Citoyens du monde » ont développé leurs conceptions en vue d'une meilleure organisation de la planète.

Le 21 juin, M. DOURNES, journaliste, a retracé *L'Histoire de la Démocratie chrétienne*.

Le 6 juillet, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de GALLIÉNI et du transfert au Panthéon des cendres de Félix EBOUÉ, MM. Anselme LAURENCE et Michel DEVÈZE ont déchainé les applaudissements par leurs magnifiques causeries sur *Galliéni, soldat et organisateur de l'A.O.F., du Tonkin et de Madagascar* et sur *Félix Eboué, gouverneur général de l'A.E.F.*

Exposition

Les élèves de l'École de filles du Centre, ont organisé, le 18 et 19 juin, une exposition de leurs travaux, exposition qui fait le plus grand honneur à leurs maîtres.

Divers

La vente de charité organisée le 7 et 8 juin a obtenu un succès considérable.

Les élèves du Lycée de Jeunes Filles ont offert un goûter « pantagruélique » aux *Vieux Travailleurs*.

Les « Anciens du Lycée de Garçons » se sont réunis le 19 juin et les « Anciens Scouts » le 25 juin.

Bibliothèque

La Bibliothèque a fait l'acquisition du *Dictionnaire Historique et Critique*, de Pierre BAYLE et du *Dictionnaire de la Langue Française*, de LITTRÉ. Nos étudiants pourront le consulter avec fruit.

Informations Diverses

CARTE DE GROSSESSE

Par suite de la mise hors rationnement de la plupart des articles, la carte de grossesse a été supprimée depuis le 1^{er} juillet 1949.

Dispositions nouvelles

a) Les consommatrices, dont l'état de grossesse sera constaté postérieurement au 1^{er} juillet 1949, ne seront désormais plus dotées de ce titre. Le certificat médical délivré par le médecin ou la sage-femme en tiendra lieu;

b) Sur présentation du certificat médical (à la Mairie, 2^e bureau), chaque femme enceinte percevra cinquante (50) tickets spéciaux de sucre de 125 gr. (représentant un supplément global de 6 k. 250 de sucre sur une période de 9 mois;

c) La carte de priorité sera délivrée aux intéressées au moment de la perception des titres d'alimentation donnant droit aux suppléments alimentaires.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, il sera délivré aux consommatrices dont la grossesse a été déclarée avant le 1^{er} juillet 1949 et qui sont en conséquence en possession de la carte de grossesse, un nombre de tickets spéciaux de 125 gr. de sucre correspondant à la quantité de sucre à laquelle elles ont droit jusqu'à la date présumée de l'accouchement, déduction faite des suppléments de sucre déjà perçus.

Femmes allaitant

Les suppléments de sucre alloués aux femmes allaitant continueront à être délivrés dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

VALIDATION DE LA FEUILLE DE COUPONS DU 2^e TRIMESTRE 1949

La feuille de coupons dite du « 2^e trimestre 1949 », dont la distribution a été effectuée fin mars 1949, entre en usage.

L'attention des consommateurs est particulièrement attirée sur ce point.

CONSOMMATEURS

BÉNÉFICIAIRES DE SUPPLÉMENTS DE SUCRE

- Régime IV.
- Familles nombreuses.
- Rapatriés d'Indochine.
- Déportés politiques.
- Grands mutilés et grands invalides.

Les distributions de tickets spéciaux aux bénéficiaires désignés ci-dessus, auront lieu semestriellement au lieu de trimestriellement, à compter du début du 2^e semestre 1949. (S'adresser à la Mairie, 2^e bureau).

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Les consommateurs actuellement titulaires d'une feuille de coupons, catégorie « M » et qui ont atteint l'âge de 70 ans postérieurement à la délivrance de ce titre, pourront en demander l'échange contre une feuille de la catégorie V.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents journaux officiels, les promotions suivantes :

Légion d'honneur

Au grade de Chevalier (décret du 27 avril 1949), M. Henri DE FRANCE, demeurant 7, rue Dailly, à Saint-Cloud, au titre de la recherche scientifique (Télévision).

Médaille Militaire

(Décret du 31 décembre 1948, J.O. du 27 avril 1949).
Sergent-chef POTIER Claude, Francis, de l'Armée de l'Air, déjà titulaire de la Croix de Guerre 1939-1945, au titre de la résistance, demeurant 3, avenue du Palais, à Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur du Travail

M. TYBALAN François, chef de groupe au Gaz de France, 48, rue Royale.

Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers (J. O. du 5 juillet 1949).

Médaille de vermeil : BARREAU Jules, adjudant au corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

DUMONT Georges, sapeur au corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

Médaille d'argent : DUHAMEL Georges, caporal au corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

LEROY Charles, sergent au corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

REBOISSON Michel, sapeur au corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud.

Nous adressons nos bien vives félicitations aux nouveaux promus.

Compte rendu analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 2 JUIN 1949

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, DISCOUR, COMEAU, Mme NOSLEY, MM. GUÉDON, LE GUEN, FINELLE, BILLIARD.

Absents excusés : MM. BEAUFOCHER, DUCHESNE, CADET.

Absent : M. GALATAUD.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, M. BEAUFOCHER a donné pouvoir écrit à M. CHAVETON, maire, de voter en son nom. MM. DUCHESNE et CADET ont donné pouvoir écrit à M. COMEAU.

Secrétaire de séance : M. Michel DEVÈZE.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire souhaite la bienvenue à M. BILLIARD, qui était souffrant lors de la dernière séance et qui assiste pour la première fois, en remplacement de M. MONNIER, à la séance du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Le Conseil,

Délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1^o Fixe le tarif du prix de séjour à la colonie de vacances de Charbonnière, en 1949, ainsi que la rémunération à accorder au personnel d'encadrement et de service.
Ce tarif, qui a été particulièrement étudié par les commissions des œuvres sociales et des finances, est le suivant :

Par jour et par enfant

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| a) Familles dont le montant total des ressources mensuelles (allocations familiales non comprises) est inférieur à 15.000 francs..... | 110 francs |
| b) Familles dont le montant total des ressources mensuelles (allocations familiales non comprises) est : | |
| — de 15.000 à 18.000 francs..... | 140 francs |
| — de 18.000 à 20.000 francs..... | 160 francs |
| — de 20.000 à 25.000 francs..... | 190 francs |
| — au-dessus de 25.000 francs..... | 210 francs |

Pour les familles de deux enfants et plus, allocataires de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales, le prix de séjour est fixé pour une période de 33 jours seulement à 80 francs par jour et par enfant, contre remise à la mairie des bons de vacances accordés par ladite Caisse.

Cette question a été adoptée à l'unanimité;

2^o Décide, par 20 voix et 4 abstentions, de faire construire au stade Kelly (entre le stade et la rue de Buzenval, sur des terrains appartenant à la ville), une grande salle de 35 mètres de long sur 16 mètres de large, pour libérer, d'une part, la salle des fêtes de la rue Hébert, qui sera consacrée uniquement aux fêtes et réunions; d'autre part, pour permettre aux sportifs de profiter tous les jours d'une salle de gymnastique et pratiquer l'hiver certains sports en terrain couvert.

Décide, en outre, après le transfert des agrès dans la nouvelle salle, de terminer l'aménagement de la salle des fêtes, notamment par l'installation de l'appareil cinématographique se trouvant actuellement à la Maison des Jeunes et de l'Éducation Populaire.

Décide enfin, pour la construction de la nouvelle salle, de s'adresser à l'Atelier de Construction Métallique qui a fait les meilleures conditions.

La dépense résultant de cette construction sera financée au moyen des fonds disponibles dont dispose la ville.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, OBLE, DISCOUR, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, LE GUEN, FINELLE, BILLIARD, BEAUFOCHER.

Se sont abstenus : MM. COMEAU, GUÉDON, DUCHESNE, CADET, Mme NOSLEY;

3^o Décide, à l'unanimité, de faire mettre en état de viabilité la rue Feudon qui est, en partie, actuellement impraticable.

Les travaux de réfection comprennent la pose d'une canalisation entre deux regards de visite existants, pour l'évacuation des eaux provenant du rond-point de la Réserve et de la rue Feudon elle-même, la réfection d'un passage pour pié-

tons en tarmacadam, la pose d'une bouche pour écoulement des eaux et l'établissement d'une rampe;

- 4° Procède à un nouvel examen du dossier de création d'un office d'H. B. M., à la suite des observations de M. le Préfet de Seine-et-Oise signalant que M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme ne pouvait admettre de nouvelles créations que si le programme de construction envisagé comportait au moins 100 logements. Décide de maintenir le projet de création d'un office d'H. B. M. avec comme programme 100 logements au lieu de 60 primitivement prévus. Aux 60 logements envisagés rue Dailly, s'ajoutent 40 logements à construire rue Gounod, sur le terrain de l'ancien cimetière. Maintient pour ces réalisations sa demande de subvention de l'Etat, au titre de la lutte contre le taudis, subvention qui a déjà été accordée aux villes de Meudon et Chatou qui poursuivent un programme de constructions à bon marché. Cette question a été votée à l'unanimité;
- 5° Décide, à l'unanimité, en vue du financement de la quote-part de la ville dans les travaux d'agrandissement du groupe scolaire des Coteaux, pour l'exécution desquels une tranche de travaux de 13.400.000 francs a été incorporée au plan d'équipement national, de contracter un emprunt de 5.360.000 francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, remboursable en 30 ans.
- Vote les centimes additionnels nécessaires au remboursement de cet emprunt (capital et intérêts);
- 6° Décide, à l'unanimité, compte tenu de l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire, d'augmenter, avec effet du 1^{er} janvier 1949, les indemnités représentatives de logement accordées aux institutrices et institutrices non logés. Le relèvement du taux de l'indemnité actuelle est motivé par l'augmentation du coût de la vie et par le relèvement du prix des loyers.
- Ouvre un crédit supplémentaire à inscrire au budget additionnel de 1949;
- 7° Décide, à l'unanimité, d'accepter la solution proposée par le Ministère de l'Education Nationale (à la suite d'interventions du maire concernant l'achèvement des travaux d'agrandissement du lycée de garçons) qui consiste à décharger la ville de Saint-Cloud de tous travaux au lycée de garçons et au lycée de filles et à faire abandon à la ville des bâtiments et de la propriété du lycée de filles, à condition que la ville donne à l'Etat le lycée de garçons (bâtiments et terrains), ainsi que la propriété Leygues, contiguë au lycée de garçons, laquelle propriété serait acquise par la ville.
- Décide, en conséquence :
- 1° De faire don à l'Etat du lycée de garçons (bâtiments et terrains);
- 2° D'acquérir, soit à l'amiable, soit par expropriation, la propriété Leygues, dans laquelle serait édifié un lycée de filles, sous réserve que les travaux soient entrepris dans un délai de 5 ans pour que la ville puisse bénéficier, aussitôt après cette réalisation, des bâtiments actuels du lycée de filles pour ses besoins scolaires;
- 8° Décide, à l'unanimité, de reverser à l'Administration des Domaines, une somme de 55.000 francs encaissée à tort par la ville, à la suite de la vente d'un véhicule automobile usagé qui a été récupéré par les services municipaux, lors de l'exode de 1940, et qui a été considéré par la suite comme appartenant à l'Etat. Ce véhicule avait été abandonné par l'armée.

Questions diverses

a) Mme NOSLEY attire l'attention du Conseil sur le congé qui a été donné aux titulaires de jardins ouvriers, situés sur l'hippodrome de Saint-Cloud, d'avoir à cesser leur exploitation pour le mois de novembre. Elle signale l'intérêt que présentent encore ces jardins, malgré l'amélioration du ravitaillement et indique qu'une importante pétition, en faveur du maintien des jardins, va être adressée au maire.

M. le Maire, après avoir dit que les terrains de l'hippodrome de Saint-Cloud avaient été mis en 1941 par la Société Sportive d'Encouragement à la disposition de la ville, moyennant une redevance symbolique de 10 francs par an, indique que le contrat est expiré depuis 1944 et que la ville ne dispose d'aucun moyen légal pour conserver ces terrains; il propose au Conseil d'émettre un vœu tendant au maintien des jardins en question, en signalant que ce vœu, accompagné de la pétition, sera transmis à la Société Sportive d'Encouragement.

M. ROLLIN, après avoir souligné qu'il était regrettable de retirer les jardins à ceux qui en ont besoin, fit remarquer que si la ville disposait encore des terrains dont il s'agit, c'était grâce aux interventions répétées depuis la libération des différentes municipalités mais que le sursis obtenu jusqu'à maintenant ne pourrait l'être indéfiniment.

Le Conseil a adopté, à l'unanimité, un vœu dans le sens indiqué par le maire;

b) M. FINELLE, au nom du groupe socialiste, demande au Conseil d'émettre un vœu pour que cesse, au plus tôt, le scan-

dale résultant du refus par certains médecins d'accepter le carnet de soins présenté par les anciens combattants, mutilés et pensionnés de guerre et par des pharmaciens de délivrer les médicaments ordonnés par ce carnet de soins. Ce vœu, qui intéresse les anciens combattants, mutilés et pensionnés de guerre de Saint-Cloud, a été adopté à l'unanimité;

c) M. LE GUEN, au nom du groupe socialiste, propose au Conseil d'adopter le vœu suivant concernant les travaux d'aménagement de la place G.-Clemenceau et la circulation automobile sur la partie de l'auto-route aboutissant à ladite place :

« Après le tragique accident survenu rue Dailly, le jeudi 26 mai, le Conseil Municipal adresse aux familles des victimes l'expression de sa douloureuse sympathie.

« Etant donné les graves accidents qui se sont déjà produits et les risques très sérieux qui subsistent, le Conseil demande instamment :

« 1° Que soient terminés au plus tôt les travaux d'aménagement de la place G.-Clemenceau avec établissement de passages cloutés dans toutes les rues aboutissant à cette place;

« 2° Que la signalisation de ces rues soit revue ou complétée, compte tenu de l'importance croissante des circulations routières et des passages de piétons;

« 3° Que le passage souterrain pour véhicules, entre le quai Carnot et le quai du Bas-Parc soit terminé d'urgence et livré aux circulations;

« 4° Que l'utilisation de la partie de l'auto-route aboutissant place G.-Clemenceau soit interdite aux véhicules lourds en exigeant la sortie de ces derniers de l'auto-route à la grille d'Orléans. »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

M. MARIN signale qu'il a déjà saisi M. le Maire de la question par écrit.

M. le Maire indique qu'il a effectué, tant auprès du Ministère des Travaux Publics que de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, maintes et maintes démarches pour que la place G.-Clemenceau soit remise en état et pour que la circulation des piétons et des automobilistes soit améliorée. Il signale que M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées lui a donné l'assurance que les travaux d'aménagement de cette place seraient entrepris incessamment.

M. LE GUEN demande qu'une intervention soit faite pour la mise en service, au plus tôt, du passage souterrain, quai Carnot, et pour que le système d'éclairage du passage situé au départ de l'auto-route ne soit pas laissé à la volonté de chacun mais réglementé;

d) M. LE GUEN prie M. le Maire d'intervenir auprès de la Compagnie Autonome des Transports Parisiens (ex S.T.C.R.P.), pour que les mutilés, titulaires d'une carte de priorité à deux barres rouges avec mention « station debout pénible », puissent prendre l'autobus à son point terminus devant la gare de la place G.-Clemenceau, afin qu'ils n'aient pas à traverser ladite place pour se rendre à la station de départ.

M. le Maire promet d'intervenir auprès des services intéressés;

e) M. GUEDON signale qu'à l'occasion du ramassage des déchets de légumes, des vols sont commis au marché de Montretout au préjudice des marchands forains. Il demande que la réglementation au sujet de ces ramassages de déchets soit modifiée;

f) M. MONSEL intervient pour que la ville accorde une subvention de 10.000 francs pour le passage à Saint-Cloud, à son retour sur Paris, de la course cycliste du « Tour de France ». Il indique que le journal chargé de l'organisation de l'épreuve réclame aux commerçants intéressés de la ville une somme de 25.000 francs; que ceux-ci consentent à donner 15.000 francs mais qu'il manque 10.000 francs.

Après avoir précisé que les coureurs peuvent passer ailleurs qu'à Saint-Cloud pour rejoindre le Parc des Princes et avoir répondu à plusieurs conseillers qui lui posaient des questions, M. MONSEL demande au conseil de délibérer sur cette question.

M. le Maire met la question aux voix.

Le vote a donné les résultats suivants :

Ont voté pour la subvention de 10.000 francs : MM. MONSEL et POUSSEUR.

Ont voté contre : MM. CHAVETON, ROLLIN, SCHREDER, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, OBLE, DISCOUR, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, COMEAU, Mme NOSLEY, MM. GUEDON, LE GUEN, FINELLE, BILLARD, BEAUFOCHER, DUCHESNE, CADET.

S'est abstenu : M. LAURENCE.

9° Puis, se réunissant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

La séance est levée le 2 juin, à 11 h. 45.

Saint-Cloud, le 8 juin 1949.

Le Secrétaire de séance,
Signé : M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :

Le Maire,
F. CHAVETON.

La pratique du Droit

LES RENTES VIAGÈRES

Nous entretiendrons aujourd'hui les lecteurs du *Bulletin Municipal*, de la loi du 25 mars dernier (*Journal Officiel* du 16 mars), ayant trait à la révision de certaines rentes viagères constituées entre particuliers.

I. — But de la loi

Par suite de l'évolution de la conjoncture économique, il est apparu au législateur que les rentiers viagers se trouvaient durement frappés.

C'est ainsi que l'on cite le cas de petits propriétaires âgés, qui, avant la guerre de 1939, avaient vendu en viager leur maigre bien, pour une rente annuelle si faible, qu'aujourd'hui, le produit de quelques arbres du verger suffit pour assurer le service de la rente.

Le principe de la majoration des rentes a donc paru indispensable.

Ce principe fait hélas échec à la théorie de l'inviolabilité des contrats, mais le législateur a fondé la révision sur la théorie de l'imprévision et de l'enrichissement sans cause. C'est donc au nom de l'équité même que les juristes démontrent le bien fondé du rajustement de ces contrats, fonction de ce que ce rajustement n'a pas pour effet de revaloriser la rente, compte tenu de l'évaluation monétaire, mais bien de la majorer par rapport à l'enrichissement du débi-rentier, conception hélas trop subtile pour certains, mais sur laquelle nous n'épiloguerons pas au surplus, étant donné le nombre de lignes qui nous sont limitées.

II. — Cas d'application

La loi ne s'applique qu'aux contrats passés antérieurement au 1^{er} janvier 1946.

Il paraît normal de calculer l'enrichissement d'après la plus-value en capital du bien cédé, sans tenir compte de la notion : revenu. C'est ce qui ressort au surplus des rapports antérieurs et des travaux préparatoires législatifs.

Rente constituée moyennant l'aliénation d'immeubles

a) Si l'immeuble est resté entre les mains du débi-rentier (acquéreur), la majoration sera de :

300 %, ce qui quadruplera la rente, si elle est antérieure au 1^{er} janvier 1940;

200 %, si elle a été constituée entre le 1^{er} septembre 1940 et le 1^{er} septembre 1944;

100 %, si elle a été constituée entre cette dernière date et le 1^{er} janvier 1946

(Étant entendu que le débi-rentier pourra toujours provoquer une expertise de l'immeuble, pour démontrer que le coefficient de la plus-value acquise par l'immeuble est inférieur au coefficient de majoration ci-dessus relaté, auquel cas celle-ci serait abaissée d'autant);

b) Si l'immeuble a été aliéné par le débi-rentier :

La charge du service de la rente et de son augmentation incombera à l'acquéreur ou au sous-acquéreur, et l'immeuble restera affecté à la garantie de la rente.

Les majorations seront identiques et le droit du sous-acquéreur de faire fixer par expertise le coefficient de plus-value lui profitera.

Le vendeur supportera une fraction de la majoration correspondante à la plus-value qui a pu s'opérer entre ses mains et dont il a tiré personnellement profit, étant entendu qu'il ne pourra jamais être tenu au-delà du montant de cette plus-value.

Et s'il arrivait que le coefficient de plus-value soit inférieur à celui de la majoration, celle-ci subirait une réduction correspondante.

Si le sous-acquéreur n'avait pas pris en charge le service de la rente, l'intégralité de l'augmentation, dans la mesure où ce coefficient d'augmentation serait en rapport avec celui de la plus-value de l'immeuble lors de la revente, resterait à la charge du débi-rentier, c'est-à-dire du premier acquéreur;

c) En cas de sous-aliénations successives :

Les mêmes règles s'appliqueraient concernant les divers sous-acquéreurs.

Dans tous les cas où il ne pourra être tenu compte de l'augmentation de valeur du bien immobilier vendu, par suite d'améliorations apportées par les acquéreurs successifs.

Les dispositions prévues pour le cas d'aliénation d'immeuble recevront également leur application en cas d'aliénation de fonds de commerce.

La loi reçoit également son application lorsque le service de la rente viagère résulte d'une indivision, d'une communauté dissoute, d'un partage de succession ou d'indivision, voire même de rentes constituées moyennant l'aliénation de valeurs immobilières ou de droits incorporels quelconques autres qu'un fonds de commerce mais, dans ce dernier cas, la majoration ne serait pas de droit. Il appartiendrait au crédi-rentier de prouver que le bien aliéné par lui, a acquis, par suite des circonstances économiques et de la situation monétaire présente, une plus-value qui peut être considérée comme définitive, et c'est au juge qu'il appartiendrait d'apprécier;

d) Contrats à titre gratuits, legs, donations à charges :

Si la rente viagère résulte d'un contrat à titre gratuit ou comme étant la charge d'un legs, ou d'une donation, il apparaît normal que le bénéficiaire de la libéralité supporte une majoration de rente, puisqu'ils s'agit d'un contrat à titre gratuit, consenti moyennant une charge.

III. — Rentes auxquelles ne s'applique pas la majoration

En dehors du champ d'application de la loi, les rentes créées moyennant la remise d'une somme d'argent, les rentes constituées à titre purement gratuit, donation de rente, notamment par contrat de mariage, legs de rente viagère, ne reçoivent pas l'application de l'augmentation (car il est de règle que les bénéficiaires d'une libéralité doivent se contenter de ce qu'ils ont reçu), non plus que les conversions d'usufruit du conjoint survivant en rente viagère.

IV. — Conclusion

Cette loi, simple en elle-même, donnera cependant ouverture à de nombreuses difficultés.

Les débi-rentiers, acquéreurs ou donataires à charge, ne manqueront pas d'invoquer que le bien acquis à titre onéreux, moyennant une charge, n'a pas acquis la plus-value égale au coefficient de majoration, résultant de la loi.

Prochainement, il faut s'attendre à une réévaluation de toutes les rentes viagères, même constituées, moyennant l'aliénation du capital espèces et il n'est point exclu que cette nouvelle loi modifie légèrement ou mette au point définitivement celle du 25 mars 1949.

L.-M. DESNOS,

Président du Comité de la Revue Juridique
« La Basoche ».

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Création d'un Centre Prénatal

Dans le cadre sanitaire et social de la Protection Maternelle et Infantile, un Centre prénatal et post-natal s'est ouvert à Saint-Cloud dans des conditions fort intéressantes.

La première des consultations a eu lieu à l'Hôpital, le 13 juin dernier. Elles se poursuivent dans les services du rez-de-chaussée de l'Hôpital, tous les lundis matin, à 8 h. 30. Bientôt, une deuxième consultation hebdomadaire sera faite un autre jour dans l'après-midi.

Grâce à l'installation de ce Centre, les futures mamans de la région trouvent à Saint-Cloud, d'abord une attentive et bienveillante assistance sociale, ensuite et surtout la surveillance médicale de leur grossesse qu'elles devaient naguère demander aux centres éloignés de Versailles et de Boulogne.

En dehors des conseils précieux qui leur sont prodigués, elles bénéficient à la fois de l'examen obstétrical et général, de l'examen radioscopique, de l'examen dentaire, ainsi que des divers examens de laboratoire.

Ces consultations (qui sont obligatoires dans les 3^e, 6^e et 8^e mois de la grossesse), ne présentent donc que des avantages extrêmement sérieux. De plus, non seulement elles sont gratuites, mais donnent droit au paiement de diverses prestations en argent.

Il est bien évident que les consultations régulières de la Maternité de l'Hôpital continuent, comme toujours, aux jours et heures habituelles, les lundi et vendredi, à 14 heures.

Huitième Gala Chorégraphique Hélène AVNA

Mlle Hélène AVNA, la sympathique directrice de l'Ecole de Danse Classique de Saint-Cloud, a donné son huitième gala chorégraphique, le 15 mai, au théâtre des Champs-Élysées. Devant une salle comble, où dominait l'élément clodoaldien, ce fut la féerie coutumière des costumes étincelants et des danses prestigieuses. Nos petites Clodoaldiennes firent merveille et déchaînèrent les applaudissements enthousiastes du public. Une fois de plus, Mlle Hélène AVNA, qui possède au plus haut point l'art si difficile de se renouveler, nous a présenté un spectacle d'une rare beauté. Aussi, la salle lui fit-elle une ovation des plus chaleureuses.

L'orchestre était dirigé par notre compatriote, M. Henri DENIS, qui, lui aussi, enleva sa part bien méritée d'applaudissements.

A tous, nos plus vives félicitations.

Activités de la Société Municipale "LA CLODO" pendant la saison 1948-1949

La saison sportive 1948-1949 de l'U. A. S. « La Clodo » a pris fin, le dimanche 26 juin, au stade Kelly, avenue Foch, à Saint-Cloud, où était mis en compétition le challenge Georges Laudre, disputé entre tous les membres de la société.

Le jeune DUCROS Claude (catégorie cadets), remporta ce magnifique challenge, disputé dorénavant chaque année et qui était offert par MM. SALLES et DURIS, Vice-Présidents de « La Clodo », en souvenir de G. Laudre qui s'est dévoué inlassablement pour la cause du sport, à Saint-Cloud.

**

Au cours de cette journée, avait lieu également les grands prix d'athlétisme de « La Clodo », dotés de beaux prix par les mêmes donateurs.

Volley-ball

Cette journée comportait également un tournoi de volley-ball, organisé par « La Clodo ». Les équipes suivantes étaient engagées :

C. O. Billancourt (2).

Paris Université Club (3).

Essonnes (1).

Les éliminatoires disputés le matin ont donné les résultats suivants :

C. O. Billancourt bat Paris Université Club par 3 sets à 0.

La Clodo bat Essonnes par 3 sets à 2.

Les finales, ardemment disputées l'après-midi, mettaient aux prises le C.O. Billancourt et La Clodo, 1^{re} et 2^e du Championnat de Paris. Après une excellente partie, La Clodo s'est inclinée par 3 sets à 1.

L'équipe victorieuse remportait donc le beau challenge offert par le Comité de La Clodo.

Basket féminin

A 16 h. 15, l'équipe de La Clodo (1), championne de Paris 1948-1949, rencontrait en match amical, sur le même terrain, l'équipe 1^{re} réserve du Stade Français.

Après une belle partie, l'équipe de La Clodo triomphait par un score de 27 à 25.

Basket masculin

En un match amical, les équipes A et B de La Clodo fournirent une belle exhibition et l'équipe A gagna le match malgré une belle défense de l'équipe B.

Gymnastique

Ce même jour, la section féminine s'était déplacée à Annecy au concours fédéral où elle remportait le prix d'excellence avec félicitations du jury sur 128 sociétés présentes.

Il est à noter que 20 jeunes filles participaient à ce concours.

Au cours de ce déplacement, Mlle M. Delsaut a été reçue en 3^e année au cours de monitrice.

Nous signalons qu'au cours de cette journée, plus de 180 sportifs de La Clodo prirent part aux différentes épreuves. Des prix concernant ces diverses manifestations ont été remis aux sportifs par le Comité de La Clodo, en présence de M. CHAVETON, maire; de M. LAURENCE, adjoint et de Conseillers municipaux. MM. MONSEL et ROLLIN, adjoints, étaient venus le matin encourager les jeunes sportifs.

LE FOOTBALL au cours de cette saison

Après plus de douze ans d'interruption, des joueurs de foot-ball ont de nouveau défendu les couleurs de l'U. A. S. La Clodo dans le championnat de Paris. Engagée de dernière heure, La Clodo a présenté dès le mois de septembre 1948, trois équipes (deux seniors, 1^{re} et Réserve, une cadet, dont le comportement dans cette épreuve de long haleine qu'est le championnat fut plus que méritoire. En effet, ces équipes formées en moyenne partie de joueurs qui avaient abandonné le sport actif depuis un certain temps, où de jeunes dont l'enthousiasme et le désir de bien faire ne parvenaient pas toujours à suppléer à une technique un peu fruste, ont réalisé des performances très honorables devant des formations plus organisées.

L'équipe 1^{re}, après un départ rapide qui l'a amenée après deux mois de compétition à la première place de son groupe, a connu, par suite du refus de la Fédération de licencier certains de ses joueurs qui n'avaient pu transmettre dans les délais réglementaires leur démission de leur ancien club, des départs au régiment et des blessures qui l'ont privée du concours d'éléments de valeur, une fin de saison plutôt difficile. Néanmoins, cela ne l'a pas empêchée d'enlever de haute lutte le tournoi de Pâques, doté d'un magnifique challenge offert par M. ANTONAT, en triomphant de Puteaux Paris-Star. A cette occasion, remercions encore une fois M. ANTONAT.

Les joueurs qui ont été appelés à prêter leur concours à cette équipe, pendant la saison 1948-1949, sont les suivants :

M. Faimali, Trioli, Leroux, Gillet, Vorano, Gousot, Podeur, Ramdani, Bideau, Guéguen, Bousquet, Ballou.

A l'inverse de son aînée, l'équipe réserve, après un début laborieux, s'est affirmée peu à peu, tout au cours du championnat, pour terminer à l'honorable 4^e place. Composée en grande partie de juniors, cette sympathique formation a fait trembler en fin de saison tous les tenors de sa catégorie, et pour clore dignement une année bien remplie, s'est payée le luxe d'accéder à la finale du Tournoi de Pâques, après avoir défait l'A. S. Bourse. Tous les jeunes de cette équipe ont d'ailleurs disputé à Versailles, lors des fêtes de la Pentecôte, un challenge organisé par le S. O. Versailles, après avoir éliminé à Saint-Cyr; ils ne s'inclinèrent qu'en finale devant le club organisateur après une rencontre très serrée.

Cette équipe était composée de :

MM. Prieur, Jonchery, Guillée, Blanc R. et M., Petit-Demange, Millang, Acacio, Bouthéry, Mesko, Desmaret.

La plus jeune des équipes de l'U. A. S. La Clodo fut aussi celle qui offrit à son dévoué dirigeant, M. PIEL, les plus grandes satisfactions en décrochant une très jolie troisième place dans la compétition qui lui était réservée. Bon nombre de ses joueurs dont la classe est déjà certaine, peuvent espérer un avenir des plus brillants dans la pratique du foot-ball. Applaudissons-les donc, puisqu'ils ont su se montrer dignes de la sollicitude dont les a entourés leur manager.

Cette équipe était composée de :

MM. Fertinel, Joubert, Daugabel, les frères Reiss, Dumax, Houanard, Pasquinely, Guillou, Verdelet, Brière, Martelet.

Après ce petit tour d'horizon de l'année écoulée, jetons un rapide coup d'œil sur les projets de la prochaine saison.

Tout d'abord, notons une recrudescence des effectifs, due à de nombreuses adhésions de jeunes gens, désireux d'apporter leur concours à une société où la franche camaraderie est de rigueur, ce qui permettra d'engager dans le championnat 1949-1950, trois équipes seniors (1^{re}, Réserve et 2^e), une équipe juniors, une équipe cadets.

Tablant sur les résultats déjà obtenus, ainsi que sur les rentrées d'éléments de valeur, nous pouvons déjà prédire un franc succès à toutes ces formations.

Bien épaulée par la Municipalité qui ne ménage pas ses efforts pour assurer à tous les jeunes Clodoaldiens la possibilité de développer leurs moyens physiques par la pratique de leur sport favori, souhaitons bon vent à notre jeune section ainsi qu'à ses dévoués dirigeants et profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remercier vivement le Conseil Municipal qui vient de prouver que le sort de la jeunesse sportive constitue à ses yeux un problème dont la solution s'avère primordiale.

Nous devons adresser nos vives félicitations à M. GONON, entraîneur de La Clodo et à M. MULLER, moniteur de gymnastique, pour les magnifiques résultats obtenus au cours de cette saison.

ETAT CIVIL DES MOIS DE MAI ET JUIN 1949

NAISSANCES

Jamin Danielle, Nicole. — Duciau Jean, Robert Maurice. — Varlot Jean, Claude. — Leroy Monique. — Lizoret Jean, Luc. — Bisson Dominique. — Falourd Christian. — Le Porho Maryvonne. — Michaud Danièle. — Ferre Jocelyne. — Tromeur Hervé. — Lacob Nicole. — Tonnelier Jean, Paul. — Noury Alain. — Noury Jacques. — Loussert Michelle. — Malherbe Jean, Fernand. —

Richard Monique. — Dujen Alain. — Latellier Martine. — Pouillot Evelyne. — Dupin Claude. — Lunel Annick. — Vautier Jean, Pierre. — Pechinez Christian. — Bara Claude, Simone, Gergette. — Steunou Bernard. — Barbin Richard. — Barois Michel, Pierre. — Fefranc Michel. — Vidal Patrick. — Mattei Noël, Antoine. — Badaire Jean, Claude. — Cornillat Michèle. — Meriguet Patrice. — Peytier Michel. — Domenc Françoise. — Planchenault Marc. — Kourotchkin Michel. — Rochon Marcel. — Olivier Agnès. — Biet Jean, Jacques. — Veaux Alain, Roger. — Waque Jean-Jacques. — Roux Monique. — Desvaux Patrick. — Le Ny Yves, Jean, Patrick.

Vigouroux Michel. — Lemaitre Jean, Claude. — Rebout-Gatier Pierre, Michel. — Dautry Christian. — Pallu Michel. — Louvrier Evelyne. — Milot Patrick. — Laurin Brigitte. — Denise Flore. — Fontaine Dominique. — Ehal Patrick. — Steinmetz Olivier. — Fougères Véronique. — Dunois Martine. — Momet Christian. — Garconnot Marie, Hélène. — Mazurage Yvonne. — Gobichon Françoise. — Guyot Véronique. — Menant Bernard. — Szewowski Michel, Jean. — Orhand Arlette. — Cormier Jacqueline. — Raton Louis. — Brunschwig Joël. — Lemonnier Edouard. — Roger Anny. — Pleau Dániel. — Chapron Claudine. — Menochet Françoise. — Bachelier Marie, Thérèse. — Dupont Pierrette. — Langot Philippe. — Neveux Patrice.

DECES

Vereng Etienne-Paul, 66 ans. — Matthey Alice, 82 ans. — Nardy Anne, veuve Boulay, 81 ans. — Fico Fernand, 14 ans. — Brebant Amélie, femme Alliot, 57 ans. — Le Bris Marie-Louise, veuve Tregret, 67 ans. — Hardouin Georges, 62 ans. — Bovagnet, mort-né. — Benezech Georges-Gustave, 67 ans. — Wendling Alain, 7 ans. — Marie Eveline, 2 ans 1/2. — Leroux Augustine, veuve Leurs, 69 ans. — Chauveau Georges, Henri, Félix, 71 ans. — Lavaux Henri, 61 ans. — Colet Mariette, femme Lebrun, 46 ans. — Desjardins Louise, femme Torre, 50 ans. — Druart Berthe-Mélanie, veuve Maciet, 82 ans. — Genevier Marie, veuve Pievez, 74 ans. — Girard Louise, veuve Pattier, 83 ans. — Tilly Gabrielle, femme Gelle, 59 ans. — Tiret Marguerite, 56 ans. — Missera, mort-né. — Desfossez Berthe, veuve Lachaux, 81 ans. — Bonnard Blanche, veuve Boursigaux, 75 ans. — Girault Paul-Edmond, 71 ans. — Weibel Marie, veuve Ferrand, 70 ans. — Dhillerin Gustave, 73 ans. — Tabut Victorine, veuve Huet, 83 ans. — Raton Louis-Michel, 2 jours. — Salaum, mort-né. — Campelli, mort-né. — Pizzi Joseph, 26 ans. — Normand Françoise-Joséphine, 81 ans. — Champagneux Jean-Baptiste, 77 ans. — Lafond Lucien, 68 ans. — Razy Pierre, 33 ans.

MARIAGES

Boscal de Reals-Mornac Robert, Marie, Pierre et Maulbron d'Arbaumont Jacqueline. — Boscal de Reals-Mornac Guy, Marie et Maulbron d'Arbaumont Catherine, Marie. — Blettery Daniel, Jean, Louis et Pichard Léone, Henriette. — Cuziat Jacques et Michel Raymonde, Jeanne. — David Désiré, Lucien et Vincent Mathilde, Marie, Jeanne. — Julien Claude, Robert et Tannerie Jacqueline, Marie, Antoinette. — Cautier Jacques, Simon, Michel et Bruneau Jeannine. — Déti Pierre, Joseph, Charles et Malye Colette, Marie. — Herzog Gérard Edmond et Guillot Nelly, Andrée, Renée. — Trocelli Lucien, Alexandre et Gauvard Jacqueline, Emma, Gilberte. — Galliani Maurice, André et Ménard Louise, Camille. — Desfains Louis, Joseph, Amand et Dehorter Paulette, Germaine. — Falher Henri, Lucien et Le Guino Odette, Claudine. — Beaufils Jacques, André et Manceau Gilberte, Aimée. — Darfeuille Roger, Pierre et Gacem Simone. — Meunier Charles, Camille et Marske Antonia, Martha, Gertrude. — Lemaitre Jean, René et Mailfert Jeannine, Charlotte. — Dumont René, Gabriel et Castarède Denise, Marie, Berthe. — Carlier Alphonse, Ghislain et Lacourte Joséphine, Hélène. — Bernaud Claude, Victor et Morisseau Hélène, Yvonne. — Brion Robert, André et Dubos-Latraguère Simone. — Loquen Louis, Victor et Gournay Thérèse, Alphonsine. — Hanot Gabriel, Félix et Friedmann Erna, Caroline, Bertha. — Flepp Michel, Yves, Armand et Maurel Christine, Adèle, Claire. — Gage Gilbert, Fernand, Gabriel et Hervé Marcelle, Yvonne. — Petit Léon, Maurice et Soullisse Mauricette, Gergette, Marcelle. — Baudin Bernard, Marcel, Xavier et Rayczak Jacqueline, Anna. — Vaugoude Jacques, André et Houet Mylène, Anne. — Lajotte Alphonse et Lalouette Germaine, Marie, Rosa. — Langlasse Pierre, Augustin, Paul et Dambreville Andrée, Adélie. — Cottin Robert et Vanquelef Edith. — L'Ecolier Roger et Albinet Jacqueline Andrée. — Ravaisse Claude, Paul et Tabaries de Grandsaignes Anne, Marie, Suzanne. — Andrei Ange, Louis et Leclerc Rolande, Jacqueline. — Piaux François, Pierre et Taldir François. — Laurent Paul et Toutin Renée, Madeleine, Rolande. — De Palezieux, dit Falconnet Michel et Lebellet Arlette, Cécile, Louise. — Hébert Albert, Alexandre, Léon et Gosselin Marie, Thérèse. — Ginestet Eloi, Louis, Antonin et Le Lerrer Jacqueline. — Durox Lucien, Vincent et Alis Germaine. — Capelle Michel, Maurice et Micheline, Eliane, Henriette Maloisel. — Kiekens Robert, Joseph et Duquerrioux Yvonne.